



REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AUTORITE DE REGULATION DU SECTEUR DES
JEUX ET PRATIQUES ASSIMILEES
(ARSJPA)

Conakry, le 15/12/2023

Réf : 0284 ARSJPA/DG/12-23

Le Directeur Général

A l'attention des
Dirigeants des opérateurs de jeux en Guinée
-Conakry-

Objet : information

Messieurs les Dirigeants,

Dans le cadre de sa mission de régulation du secteur des jeux et pratiques assimilées, l'ARSJPA vient de se doter d'un outil de contrôle et de monitoring. Dans ce cadre, nous vous invitons à une collaboration franche avec nos services et partenaires techniques, afin de réussir les intégrations dans les meilleurs délais.

Toutefois, nous tenons à vous rappeler qu'aucun opérateur ne pourra exploiter les jeux, sur le territoire national, s'il n'est pas intégré à notre système de contrôle et de monitoring.

Ainsi, nous vous transmettons, par le présent courrier, les décisions relatives aux conditions d'exploitation des jeux (actualisées), et vous informons que les projets de convention d'exploitation seront transmis, au plus tard le mercredi 20 décembre pour signature le vendredi 22 décembre 2023, aux opérateurs qui répondent aux exigences liées aux conditions de délivrance d'une licence pour exercer en 2024.

En vous souhaitant une bonne réception, nous vous prions de recevoir,
Messieurs les Dirigeants, nos salutations les meilleures.

Mamadou CISSE
Directeur
Général

Quartier Boulbinet, Cité des Nations, Villa 33,
Commune de Kaloum, Conakry - Rép. Guinée

www.arsjpa.gov.gn

info@arsjpa.gov.gn

Tel : +224 612 13 03 03



Guinée
www.guinee.gn